



PV ASSEMBLÉE DES PRÉSIDENTS

**DU 5 FÉVRIER 2019
AU CENTRE DE LOISIRS
À SAIGNELÉGIER À 19h30**

Présents (comité): Claude Devanthery, Vincent Brêchet, Roland Zbinden, Jacques Schnyder, Roland Zbinden et Patricia Schaller.

Excusés : Marco Severino, Sandra Henz et Réjane Gerber

Après les salutations d'usage, le président de SVRJS, Claude Devanthery rappelle que cette assemblée, si elle n'a pas de pouvoir décisionnel, permet de faire le point en milieu saison sur divers problèmes dans le cadre du fonctionnement de notre association. Les avis exprimés permettront de préparer la saison future et au besoin d'adapter les règlements de compétition qui sont du ressort du comité.

Sur 23 clubs, seuls 7 sont présents (dont deux présidents sont également membre du comité) ; 8 se sont excusés et 7 sont absents sans excuse.



Assemblée des présidents
4 février 2019 Centre de Loisirs Saignelégier

Liste présences

Club	Nom	Signature
1 VBC Val Terbi	Excusé	
2 Sixième Set		
3 Sport-Gym Courtételle		
4 Volley Espoirs Biel	Excusé	
5 Gym-Sport Porrentruy		
6 Volleyboys Bienne	Julien Bauchat	
7 BMV 92	Jacques Schnyder	
8 SMG Bienne	Wälgli Jean-Fr.	
9 FSG Courfaivre	Bolgani JD	
10 VB Péry	Excusé	
11 FSG Le Cornet Crémines		
12 VBC Delémont	Excusé	
13 VBC Develier	Excusé	
14 FS Glovelier		
15 Montfaucon Gym Sport		
16 VBC Moutier	Excusé	
17 VBC Nidau	Ruedi Bühler	
18 VBC Porrentruy	Serge Jubi	
19 CV Rossemaison		
20 VBC La Suze	M ROHRBACH	
21 VBC Tramelan	Excusé	
22 VBC La Vendline	Excusé	
23 VFM	Bernard Feivet	

1. Récompenses des bénévoles

Claude Devanthéry prend la parole et dit que les champions régionaux sont valorisés chaque année comme il se doit et leurs performances sont couronnées d'un prix, ballon ou médaille. Mais d'autres acteurs de notre sport sont par contre négligés : il s'agit des bénévoles de nos clubs, des coaches et des arbitres ... Le comité a donc décidé de les mettre également sur le devant de la scène dès cette saison.

Voici donc les catégories que nous vous proposons de récompenser et les distinctions/prix que nous prévoyons de leur attribuer :

- 1) ***Le/la bénévole de l'année*** : son nom sera proposé par les clubs à l'issue de la saison et transmis au comité SVRJS, assorti d'un mini-dossier décrivant ses activités, la qualité et le nombre d'années de son engagement.
- 2) ***Le/la nouvel(le) arbitre de l'année*** : (liste des 18 nouveaux arbitres qui sera envoyée aux clubs) : sera proposé par les clubs à l'issue de la saison, via leurs coaches, et transmis au comité SVRJS.
- 3) ***L'arbitre de l'année*** (sans les arbitres de la catégorie ci-dessus) : sera proposé par les clubs à l'issue de la saison, via leurs coaches, et transmis au comité SVRJS.
- 4) ***Le/la coach de l'année*** : sera proposé(e) par les clubs à l'issue de la saison, via leurs coaches et les arbitres. Le nom de l'élue(e) sera transmis au comité SVRJS
- 5) ***Un « coup de cœur »*** du comité sera récompensé à l'issue du championnat. Il pourra s'agir d'une personne, d'une équipe, d'un club ou d'une action particulière.
- 6) ***Le prix « fair-play »*** sera attribué par les arbitres et les coaches, à l'issue de la saison, à l'équipe qui aura démontré, tout au long de la saison, le comportement le plus en adéquation avec les principes de fair-play recommandés par SV et la région

Les noms des lauréat(e)s des catégories 1) - 5) ci-dessus seront proclamés lors de l'AD et un bon leur sera remis à cette occasion. Le prix fair-play sera attribué à l'équipe gagnante sous la forme d'un ballon gravé.

Les attributions seront obligatoirement subjectives mais on espère avoir suffisamment de retours pour avoir une attribution la plus « juste » possible.

Envoi des infos pour les votes et dépôts des dossiers auprès des clubs, des entraîneurs et des arbitres.

Chacun n'aura droit qu'à une désignation par catégorie proposée et seulement pour un club autre que le sien à l'exception du point 1).

Jean-Daniel Bolgiani, appuyé par Julien Beuchat, trouve la proposition très bonne car les bénévoles sont les « moteurs » des clubs. Jean-François Waelschli trouve qu'il sera difficile de trouver des critères suffisamment objectifs.

La consultation se déroulera entre la fin du championnat et l'AD, ce qui laissera le temps au comité de dépouiller les réponses reçues

2. Règlementation des dérogations

Jacques Schnyder présente une réglementation des dérogations qui sera mise en vigueur la saison prochaine suite aux excès constatés ces deux dernières saisons.

Le comité est confronté au dilemme suivant : être tolérant pour permettre à des équipes de ne pas être retirées du championnat et respecter l'équité sportive à l'égard des équipes qui ont respecté les conditions lors des inscriptions.

De manière générale, et afin d'assurer l'équité des différents championnats, les dérogations ne devraient pas être acceptées.

Les seules situations qui pourraient être acceptées le seraient si une équipe était empêchée de s'inscrire, faute d'un contingent suffisant. Le but est donc de promouvoir le jeu, particulièrement chez les juniors.

Voici quelques exemples :

Equipes mixtes :

Accepter qu'un junior garçon participe à un championnat féminin, si celui-ci n'a pas d'autre possibilité de jouer dans une équipe :

DM15 : Possible (maximum 2 garçons sur le terrain)

DM17 : Possible (pour autant que les garçons aient une année de moins que l'âge limite pour les filles de cette catégorie)

En principe, plus de dérogations pour les filles. Utiliser la possibilité des transferts avec un autre club, éventuellement augmenter le nombre de doubles licences pour les championnats « régionaux ». Les championnats Inter, régis par Swiss Volley, devront respecter la limitation à 3 doubles licences.

Cette problématique sera encore discutée lors de la séance des chefs techniques du 5 mars. Pour Serge Jubin, un club qui met en place une bonne structure peut aisément passer des équipes mini M15 aux M15 6/6. Il y a de nombreuses équipes mini dont les joueurs ne passent pas au stade de la compétition à 6 joueurs.

3. **Bilan**

Championnat 2018-2019

On regrette le désistement de la D2 de Moutier.

Avec 12 équipes en D4, en D5 et en H3, on a fait jouer un tour qualificatif avec une sélection en groupes promotion et relégation (D4) et promotion et classement en D5 et H3.

Inconvénients du système : un mois de décembre sans matches et des difficultés à placer des matches à l'intérieur d'un calendrier déjà établi pour les autres catégories de jeu. Il a fallu ainsi déplacer des matches déjà programmés en juin.

Avantage du système : les équipes peuvent jouer des matches plus équilibrés.

Volonté des clubs : si on revient, pour des raisons pratiques, à une programmation annuelle, il faudra éviter un championnat dans lequel les équipes ne se rencontrent qu'une seule fois. On pourrait continuer à avoir deux groupes avec des play-off en fin de saison. Julien Beuchat se dit non-satisfait du refus d'accord de déplacement d'un match du fait qu'il était en dehors de la plage de 20 jours avant et 20 jours après. Réponse : 40 jours est un délai bien suffisant et si on accorde une dérogation pour un délai déjà aussi long, il n'y a plus de raison de fixer des limites

Questionnement de Julien Beuchat : du fait de la fusion avec Neuchâtel pourquoi la promotion et la relégation en H2 se fait-elle de façon indépendante pour chacune des régions ? Ce point sera rediscuté avec SVRN mais la remarque est jugée pertinente

Championnat suisse Inter

Le fait que les 2 tournois nationaux de qualification pour le final-four se font à la même date dans des lieux différents, les joueurs ne peuvent pas se qualifier pour deux catégories différentes. Bertrand Faivet demande si on ne pourrait pas appliquer cette même logique dans nos tournois régionaux qui donnent accès à la qualification nationale ? Chaque équipe devrait fournir un contingent fixe avant le début des matches avec une inscription dans une seule équipe pour chaque joueur. Vote consultatif pour une réglementation à définir : 6 voix pour 0 contre et 4 abstentions

Formation des arbitres

Serge Jubin dit que la formation des arbitres doit être prise avec le plus de sérieux possible car ils sont essentiels dans la bonne tenue des compétitions.

Pour cela, il renforcera la formation dispensée par l'association en parallèle à la formation individuelle possible avec le logiciel. Il incite également les clubs à encadrer leurs

candidats autant dans la formation (arbitrage lors des entraînements ou des matches amicaux) que dans les débuts de leur fonction en championnat.

Serge rappelle que le formulaire pour l'inscription des candidats-arbitres sera mis en ligne le 8 février et que le délai est fixé au 28 février.

Pour tous les renseignements utiles sur le déroulement de la formation, on se référera au courrier qui sera envoyé aux clubs.

Ruedi Bühler soulève le problème de la langue car il a des candidats qui ne parlent pas le français. Quelle solution pour les candidats exclusivement germanophones ?

Groupement des entraîneurs

Suite au dépouillement des questionnaires renvoyés par les entraîneurs, SVRJS proposera 3 activités dispensées par l'entraîneur de VFM, Olivier Lardier.

Le 18 février (Saignelégier) : service – réception.

Le 11 mars (CIP Tramelan) : passe – attaque.

Le 8 avril (Courfaivre) : gestion du mental et du stress.

Jean-Daniel Bolgiani regrette que ces 3 séances aient toutes lieu le lundi. Réponse de Claude : c'est la seule soirée de libre d'Olivier Lardier.

Autres prestations offertes :

1) accès à une « banque de données » ; 2) Idée d'une plate-forme d'échanges ; 3)

Possibilité de visites aux entraînements de LNA.

Sven Tschanz, qui n'est pas présent à l'assemblée a fait demander si on pouvait faire une vidéo lors de ces démonstrations d'entraînement. Jean-Daniel Bolgiani se met à disposition pour le faire.

Claude craint que les activités proposées ne puissent avoir lieu faute d'inscriptions.

Sur la centaine d'invitations envoyées, il n'y a que 2 inscriptions pour le 18 février. Un rappel sera envoyé avec un délai d'inscription au dimanche 10 février. Il insiste auprès des présidents afin que ceux-ci incitent leurs entraîneurs à s'inscrire.

4. Discussion générale

Au niveau des finances, Patricia Schaller annonce que la participation au financement du plan stratégique, n'a pas encore été facturée aux clubs. Elle attend les frais réels qui seront répartis en fin de saison. Ainsi elle évitera de rétrocéder l'argent pas dépensé.

Elle signale un fort dépassement au niveau de l'informatique. Notre association a dû se mettre à jour sur le plan du financement de la plate-forme de Swiss-Volley (cotisations en retard et formation de Marco Severino). Dès la prochaine saison, notre contribution ne sera plus que de 450 francs.

Qu'en est-il du droit à l'image et de la protection de la sphère privée ?

S'il faut éviter les dérives des déformations des images travesties au travers des réseaux sociaux, on ne peut pas éviter qu'un joueur se fasse photographier lors d'un match.

Lorsqu'on joue en public, notre image devient, par la force des choses, publique.

Cependant, ces images ne peuvent être utilisées que dans le domaine de l'activité sportive. Plusieurs clubs ont fait signer à leurs joueurs une décharge quant à l'utilisation de leur image dans le cadre sportif.

Jean-François Waelchli profite de l'occasion pour remercier le comité pour l'efficacité de son travail.

C'est à 21h50 que Claude clôt la séance en remerciant tous les participants pour leur esprit constructif lors des débats.

Le secrétaire : Vincent Brêchet